# Les Jeunes MR proposent de faire de la prison un lieu de travail utile et responsabilisant

Niveau de pouvoir :

Fédéral

Catégorie :

Sécurité

## État des lieux :

Le système carcéral belge fait aujourd'hui face à une double pression : une charge financière importante pour la collectivité et une crise structurelle du milieu pénitentiaire, notamment marquée par un sous-effectif du personnel.

En Belgique, le coût moyen d'un détenu est estimé entre 160 et 170 euros par jour (environ 60€ de plus qu'en France), principalement lié aux frais de personnel et d'infrastructure, tandis que le coût direct individuel reste marginal (environ 10 euros par jour). Cette dépense est entièrement supportée par le contribuable.

Par ailleurs, bien que le travail en prison existe déjà, il reste très limité dans sa mise en œuvre : seuls environ un tiers des détenus y ont actuellement accès.

Dans ce contexte, le système actuel apparaît insuffisant pour responsabiliser les détenus

quant au coût de leur détention et à leur rôle dans la société.

## Motivation de la proposition :

La Belgique compte aujourd'hui, 13.000 détenus pour 11.000 places disponibles, ce qui représente un taux d'occupation de 125,3%. On estime dès lors qu'il manquerait 400 gardiens, c'est pourquoi il est primordial de réformer le milieu carcéral belge !

Le système actuel laisse une majorité de détenus sans activité structurante, ce qui nuit à leur discipline, à leur responsabilisation et à leur préparation à la sortie. La réinsertion dans la société à leur sortie en est d'autant plus difficile.

Le travail en détention constitue un outil essentiel pour :

structurer le quotidien des détenus,

développer des compétences professionnelles,

renforcer l'autonomie et le sens des responsabilités.

L'absence de contribution des détenus au coût de leur incarcération pose une question d'équité vis-à-vis des contribuables, qui assument entièrement cette charge. Alors qu'ils n'ont rien demandé.

Permettre aux détenus de travailler et de contribuer financièrement favorise une logique de justice et de responsabilisation individuelle.

Le travail peut également participer à une forme de réparation indirecte envers les victimes, notamment via des mécanismes d'indemnisation.

Une activité professionnelle en prison améliore les perspectives de réinsertion et réduit le risque de récidive.

Le développement du travail pénitentiaire doit toutefois être strictement encadré afin :

d'éviter toute exploitation des détenus,

de garantir des conditions dignes,

de prévenir toute concurrence déloyale avec les travailleurs libres.

Les dérives observées dans certains systèmes étrangers montrent la nécessité de trouver un équilibre entre efficacité économique, dignité humaine et finalité de réinsertion.

## Proposition concrète :

1. Généraliser le travail en détention
2. Instaurer une contribution au coût de détention
3. Développer un travail d'intérêt sociétal
4. Encadrer strictement le modèle
5. Éviter la récidive
6. Augmenter les moyens financiers

Motion déposée par :

Section d'OVA